

AFFAIRE N° 10.

O B J E T : Constructions Scolaires : Fonds Scolaire Départemental 1982.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général de la Réunion m'a notifié le 3 Septembre 1982 un arrêté portant attribution pour l'année 1981/1982 d'une subvention de 602 392,50 Francs.

Cette subvention a pour objet la réparation, l'aménagement et l'entretien des bâtiments scolaires municipaux et son inscription sera faite sur le Chapitre Budgétaire réservé en la matière.

A cet effet, une liste de travaux a été retenue (cf en annexe)

C'est pourquoi, je vous demande

- d'approuver la liste des travaux à effectuer

- de m'autoriser à demander après mandatement des dépenses, le déblocage de solde de la subvention, comme le prévoit l'arrêté n° 5575 DAGF/4 du 9 Septembre 1982.

Je mets la question aux voix.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 20 octobre 1982

ANNEXE ILISTE DES TRAVAUX

- Ecole Maternelle Les Flamboyants
Remplacement des faux plafonds et aménagements divers
 - Ecole Centrale A et B
Ravallement et étanchéité de toiture
 - Ecole Ruisseau des Noirs
Réfection de " 4 classes Eclairs "
 - Ecole Ilet Quinquina
Réfection de " 2 classes Eclairs "
 - Ecole Mixte Prima
Etanchéité de toiture
 - Bâtiment C.M.P.P. - Champ-Fleuri
Etanchéité de façades
-

ADOpte A L'UNANIMITE